



COMMUNE

DE

DEMI-QUARTIER

N° 2023-67

Le Maire de la Commune de DEMI-QUARTIER ;

Vu les articles L 2212-1, L2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles R 411-5, R 411-8, R 411-21-1 et R 411-26 du code de la route ;

Vu les articles 131-12 et 131-13, R610-3 et R 610- 5 du Code pénal ;

Vu la demande de l'entreprise « SERPOLLET SAVOIE MONT BLANC – 196 Chemin de la Chattaz – 74120 MEGEVE » en date du 16 août 2023 afin de réglementer la circulation sur la Route de la Fouettaz pour lui permettre de procéder aux travaux de réalisation d'une tranchée pour l'alimentation ENEDIS d'une maison située au 1273 Route de la Fouettaz ;

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation à cette occasion ;

Considérant qu'il appartient bien au Maire de le faire,

ARRETE :

Article 1^{er} : Dans la période comprise entre le 28 août 2023 et le 4 septembre 2023 inclus, la circulation sera alternée, se faisant par demi-chaussée sur la Route de la Fouettaz depuis la parcelle n° 1927 (dans le virage) jusqu'au carrefour formé par la Route de Maison Neuve.

Article 2 : La vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h et le dépassement interdit au niveau du chantier. Le stationnement sera interdit à tous véhicules au niveau du chantier.

Article 3 : Les prescriptions mentionnées aux articles 1 et 2 seront signalées à l'aide de panneaux réglementaires **mis en place par l'entreprise « SERPOLLET SAVOIE MONT BLANC »**.

Article 4 : Le présent arrêté sera **affiché** sur place **par l'entreprise « SERPOLLET SAVOIE MONT BLANC »**.

Article 5 : Les infractions au présent arrêté seront relevées et poursuivies conformément à la loi par la Gendarmerie et tout autre agent compétent.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté qui sera affiché à la porte de la mairie, sera transmise à la Gendarmerie de Megève, la CCPMB Transports Scolaires, au TAD Montenbus, aux services techniques de la commune, au SIABS, à la société « SERPOLLET SAVOIE MONT BLANC », un exemplaire étant conservé en Mairie.

Fait à Demi-Quartier, le 21 août 2023.

Certifié exécutoire.

Publié électroniquement le 21/08/2023

Télétransmis Sous-préfecture le 21/08/2023



Stéphane ALLARD